

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 10 août 2015, le Conseil municipal a adopté :

**Le Règlement 984-15 ayant pour but de pourvoir au paiement
des frais d'émission du refinancement de 3 099 000 \$
et pour ce faire un emprunt au montant de 61 980 \$,
remboursable en 5 ans**

Ce règlement, modifié par la résolution 213-08-15 du 31 août 2015, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 3 septembre 2015. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 4^e jour de septembre 2015

Céline LeBlanc
Greffière